

Fellers, veuve de James Heywood Fraser, ainsi  
de cette paroisse d'autre part; ne s'étant  
déclaré aucun autre empêchement au dit  
mariage, nous curé sousigné, avons reçu  
leur mutuel consentement de mariage,  
en présence de James Martin, le père  
du contractant, et Aglaé Martin qui  
ainsi que les contractants ont signé avec  
nous. Lecture faite, Emma Fellers.

H. J. Martin Aglaé Martin  
James Martin, *Platlain, Pte.*

L'acte, ci-haut, a été assermenté devant moi à  
Ottawa ce 1<sup>er</sup> juin 1909 par le sousigné  
contractant lui-même.

H. J. Martin, *Platlain, Pte. Commissaire.*

B. 32.

David Coolighan.

Le longt trois <sup>quatre</sup> mil huit cent quatre vingt  
six, nous curé sousigné, avons baptisé David  
ni le dix neuf du mois, fils légitime de  
Patrick Coolighan, et de Marie Bertrand  
de cette paroisse. Le parrain a été David  
Bertrand et la marraine Aurélie Raymond  
oncle et tante de l'enfant. Le père seul a  
signé avec nous. Lecture faite,

Patrick Coolighan. *Platlain, Pte.*

L'acte, ci-haut, a été assermenté devant  
moi à Huron, ce 29 juin, 1909, par la sou-  
signé, mère de l'enfant,  
Marie Bertrand.

*Platlain, Pte. Commissaire.*

B 33

Jos. J. Baptiste  
And'homme

Le six septembre mil huit cent quatre vingt  
dix, nous curé, sousigné avons baptisé  
Joseph J. Baptiste le cinq du même  
mois fils légitime de Cléophas And'homme  
et Hermine Lefebvre de cette paroisse le parrain a été  
Alberic Lefebvre, et la marraine Eugénie Tracté  
qui ont signé avec nous. Alberic Lefebvre.

Eugénie Tracté *Platlain, Pte.*

Alberic Lefebvre  
*Platlain, Pte. Commissaire.*

L'acte, ci-haut, a été assermenté devant moi à Huron ce 17<sup>er</sup> juin 1909 par le sousigné parrain de l'enfant